

Note d'information : Évolution du Règlement Intérieur

Objet : Encadrer la question de la continence en petite section.

Madame, Monsieur,

La question de la continence (la propreté) à l'école maternelle est un sujet qui préoccupe beaucoup de parents et qui soulève souvent des questions sur le cadre légal et la réalité du terrain.

Voici les points clés pour y voir plus clair :

Ce que dit la loi

Depuis la loi de 2019 rendant l'instruction obligatoire dès 3 ans, la règle est simple : un enfant ne peut pas être refusé à l'école au motif qu'il porte encore des couches.

- Droit à l'instruction : L'école a l'obligation d'accueillir tous les enfants ayant l'âge requis.
- Pas de condition de propreté : Le règlement départemental des écoles maternelles ne peut plus imposer la propreté comme condition d'admission.
- Le rôle de l'ATSEM : Le personnel municipal (ATSEM) est présent pour accompagner les enfants aux toilettes et aider en cas "d'accident".

La réalité de la vie de classe

L'école n'est pas un lieu de soin ou une garderie, c'est un lieu d'apprentissage. Même si la loi protège l'enfant, la vie en collectivité impose certaines contraintes :

- Le rythme : Avec environ 25 élèves par classe, les enseignants et ATSEM ne peuvent pas changer des couches aussi souvent qu'à la maison ou à la crèche. Le rôle de l'ATSEM est d'accompagner l'enfant vers l'autonomie ou de gérer les "accidents" de parcours, pas d'assurer le change des couches souillées tout au long de la journée.
- L'hygiène : Notre école n'est pas équipée de table à langer, ce qui rend le change complexe pour le personnel. L'hygiène de base (enfant propre, changé et nourri) est une condition préalable à la disponibilité de l'enfant pour les apprentissages.
- La santé : Une couche non changée provoque des irritations douloureuses (érythème fessier) qui empêchent l'enfant de rester assis ou de se concentrer. Par ailleurs, l'école n'est pas autorisée à appliquer des crèmes médicamenteuses sans PAI. Si l'enfant a une peau très abîmée à cause d'une couche gardée trop longtemps, cela devient une préoccupation de bien-être.
- La socialisation : L'école mise sur "l'effet de groupe". Voir les autres aller aux toilettes aide souvent l'enfant à franchir le pas naturellement.

Comment accompagner cette transition ?

Si votre enfant n'est pas encore tout à fait "sec", voici quelques conseils pour faciliter sa scolarisation :

- Privilégiez les vêtements simples : Pantalons à taille élastique, pas de ceintures ni de salopettes complexes. L'autonomie vestimentaire aide à la continence.
- Prévoyez plusieurs changes : Laissez des vêtements de rechange complets (culottes, pantalons, chaussettes) dans son sac. Prévoyez un sachet pour les vêtements sales.
- Communiquez avec l'enseignant : Expliquez où en est votre enfant sans culpabiliser. Une collaboration sereine entre parents et école est la clé.

Le temps de la sieste : Il est fréquent que la propreté diurne soit acquise, mais que la sieste reste compliquée. C'est tout à fait normal et accepté en petite section. Une couche de type « pull-up » peut être fournie afin de permettre à l'enfant d'être autonome.

La directrice, Isabelle Sanchez

ÉCOLE PRIMAIRE
Boulevard Richet
70300 LUXEUIL LES BAINS
Tél. 03 84 40 02 37
E-mail: ecole.richet.luxeuil@ac.besancon.fr